

DEMANDE D'ADHÉSION

PARTIE I - DONNÉES ADMINISTRATIVES (à remplir par l'administrateur)

NOM DU RÉGIME : Régime de retraite des employés municipaux du Québec (RREMQ)

EMPLOYEUR, FILIALE : _____

GROUPE OU CATEGORIE D'EMPLOYÉS : _____

NUMÉRO DE RÉFÉRENCE
(AON HEWITT)

DEMANDE D'ADHÉSION

MODIFICATION DE DONNÉES DATE D'EFFET DE LA MODIFICATION : _____
année mois jour

TRANSFERT DU RÉGIME TRANSFERT DE GROUPE DATE DE TRANSFERT : _____
année mois jour

Nom de l'ancien régime ou groupe Loi applicable – ancien régime ou groupe

Date Signature de l'administrateur

PARTIE II - DONNÉES DU PARTICIPANT

SECTION I – PARTICIPANT

Données personnelles (à remplir par le participant)

Nom de famille Prénom Numéro d'assurance sociale Sexe

Date de naissance : _____ Province de résidence : _____
année mois jour

Langue de correspondance : Français Anglais État matrimonial : _____

Données relatives au régime (à remplir par l'administrateur)

Date d'emploi : _____ Date d'adhésion : _____
année mois jour année mois jour

Province d'emploi : _____ Numéro d'employé : _____

SECTION II – CONJOINT (voir les définitions au verso – dans certaines situations, elles peuvent inclure les conjoints de fait ou les partenaires de même sexe)

(à remplir par le participant)

Nom de famille Prénom Date de naissance (a/m/j) Sexe

Pour les conjoints de fait ou partenaires de même sexe, indiquer la date de début de la vie commune

année mois jour

La personne se qualifiant comme votre conjoint au moment de la signature de ce formulaire peut éventuellement ne plus se qualifier en raison de changements à votre situation personnelle ou à la législation applicable. Vous devez informer l'administrateur un régime de tout changement de votre état matrimonial dans les meilleurs délais.

SECTION III - ADHÉSION

Régime à adhésion facultative

Je demande, par la présente, d'adhérer au régime de retraite susmentionné et, s'il y a lieu, j'autorise l'employeur à retenir, à compter de ma date d'adhésion et à chaque période de paie, la cotisation salariale prévue dans le texte du régime ou, le cas échéant, dans la convention collective de travail.

Régime à adhésion obligatoire

Je reconnais avoir été informé(e) de mon adhésion au régime de retraite susmentionné et, s'il y a lieu, j'autorise l'employeur à retenir, à compter de ma date d'adhésion et à chaque période de paie, la cotisation salariale prévue dans le texte du régime ou, le cas échéant, dans la convention collective de travail.

J'atteste, par la présente, que les renseignements indiqués ci-dessus sont exacts et complets. J'autorise l'administrateur du régime et ses délégués ou mandataires à échanger entre eux les renseignements qu'ils détiennent à mon sujet ou à les communiquer à des tiers dans la mesure où ces renseignements sont nécessaires à l'administration du régime et au versement des prestations. J'autorise également l'administrateur du régime à utiliser et à communiquer mon numéro d'assurance sociale à des fins fiscales ou administratives.

Date Signature du participant

DÉFINITION DU CONJOINT

Ces définitions sont fournies à titre informatif seulement et sont formulées à partir des dispositions des lois applicables, lesquelles peuvent être modifiées. En cas de divergence entre ce formulaire et les dispositions du régime, les dispositions du régime ont préséance. Toutefois, il est possible que votre régime prévoie une définition différente ou qu'il accorde des droits particuliers aux conjoints de même sexe et aux conjoints de fait, lesquels droits étant compatibles avec la loi. L'administrateur du régime peut vous renseigner à ce sujet.

Si vous occupez un emploi auprès d'une entreprise de juridiction fédérale (banques, télécommunications, transport inter-provincial, etc.), veuillez vous référer à la définition de la loi fédérale; sinon, consultez la définition qui s'applique à la province où est situé l'établissement de votre employeur où vous effectuez votre travail. Si, aux fins de votre travail, vous ne vous présentez à aucun établissement de votre employeur, veuillez communiquer avec l'administrateur du régime afin de déterminer quelle définition s'applique à votre cas.

Votre conjoint est la personne qui, à la date à laquelle l'état matrimonial doit être établi :

Fédéral

- a) vit avec vous dans une relation conjugale depuis au moins un an; ou
- b) est, en cas d'inapplication de a), mariée au participant ou partie à un mariage nul avec celui-ci.

Alberta

- a) est mariée avec vous et n'a pas été séparée de vous depuis plus de trois années consécutives; ou
- b) en l'absence d'une personne répondant à la définition donnée en a) ci-dessus, a vécu avec vous dans une union conjugale :
 - i) de façon continue depuis au moins trois ans, ou
 - ii) dans une relation d'une certaine permanence, si vous êtes tous deux les parents naturels ou adoptifs d'un enfant.

Colombie-Britannique

- a) est mariée avec vous et, si elle ne vit plus avec vous, ne vit pas séparée de corps de vous depuis plus de deux ans; ou
- b) en l'absence d'une personne répondant à la définition donnée en a) ci-dessus, cohabite avec vous dans une relation assimilable au mariage depuis au moins deux ans.

Manitoba

- a) est mariée avec vous; ou
- b) a enregistré une union de fait avec vous en vertu de la *Loi sur les statistiques de l'état civil*; ou
- c) si elle n'est pas mariée avec vous, a vécu avec vous dans une relation maritale :
 - i) depuis au moins trois ans, si l'un d'entre vous est marié; ou
 - ii) depuis au moins un an, si aucun d'entre vous n'est marié.

Nouveau-Brunswick

- a) est mariée avec vous;
- b) est unie à vous par un mariage annulable qui n'a pas été déclaré nul;
- c) a, de bonne foi, conclu avec vous un mariage nul et a cohabité avec vous au cours de l'année précédente;
- d) n'est pas mariée avec vous, mais a cohabité avec vous continuellement dans une situation conjugale pendant au moins trois ans à condition que l'un de vous ait été substantiellement dépendant de l'autre pour son soutien et que vous ayez cohabité au cours de l'année précédente; ou
- e) n'est pas mariée avec vous, mais a cohabité avec vous dans une situation de quelque permanence et que vous avez cohabité au cours de l'année précédente, si vous êtes tous deux les parents naturels d'un enfant.

Sous réserve de certaines restrictions, le texte du régime peut conférer des droits aux partenaires de même sexe.

Nouvelle-Écosse

- a) est mariée avec vous;
- b) est unie à vous par un mariage annulable qui n'a pas été déclaré nul;
- c) a, de bonne foi, conclu avec vous un mariage nul et vit avec vous ou, si elle ne vit plus avec vous, a vécu avec vous au cours des douze derniers mois; ou
- d) n'est pas mariée avec vous et a cohabité maritalement avec vous pendant au moins deux ans, à condition que ni vous ni cette personne ne soyez mariés à une autre personne;
- e) n'est pas mariée avec vous et a cohabité ou a l'intention de cohabiter avec vous dans une relation conjugale et qu'une déclaration de « *Domestic-partner* » a été enregistrée auprès du bureau de l'état civil (*Vital Statistics*).

Ontario

- a) est mariée avec vous; ou
- b) n'est pas mariée avec vous et vit avec vous :
 - i) dans une union conjugale de façon continue depuis au moins trois ans; ou
 - ii) dans une relation d'une certaine permanence, si vous êtes tous deux les parents naturels ou adoptifs d'un enfant.

Québec

- a) est mariée avec vous ou unie civilement à vous; ou
- b) si vous n'êtes pas marié(e) ou uni(e) civilement, est de sexe opposé ou de même sexe et vit maritalement avec vous depuis au moins trois ans ou depuis au moins un an si :
 - i) au moins un enfant est né ou est à naître de votre union;
 - ii) vous avez conjointement adopté au moins un enfant durant votre période de vie maritale; ou
 - iii) l'un d'entre vous a adopté au moins un enfant de l'autre durant votre période de vie maritale.

Saskatchewan

- a) est mariée avec vous; ou
- b) si vous n'êtes pas marié(e), cohabite maritalement avec vous de façon ininterrompue depuis au moins un an.

Terre-Neuve et Labrador

- a) n'est pas mariée avec vous; et
 - i) si vous êtes marié(e) à une autre personne, a cohabité maritalement avec vous de façon ininterrompue depuis au moins trois ans; ou
 - ii) si vous n'êtes pas marié(e) à une autre personne, a cohabité maritalement avec vous de façon ininterrompue depuis au moins un an.Cette personne devra cohabiter ou avoir cohabité avec vous au cours de l'année précédente; ou
- b) en l'absence d'une personne répondant à la définition donnée en a) ci-dessus :
 - i) est mariée avec vous;
 - ii) est unie à vous par un mariage annulable qui n'a pas été déclaré nul; ou
 - iii) a, de bonne foi, conclu avec vous un mariage nul et cohabite ou a cohabité avec vous au cours de l'année précédente.